

21.03.2014 - 14:11 Uhr

## Nouvelle étape dans la discussion sur l'enregistrement du temps de travail

Zürich (ots) -

La volonté des autorités d'assouplir l'enregistrement du temps de travail se fait de plus en plus ressentir. Un premier projet de simplification du temps de travail a déjà échoué auprès des partenaires sociaux. Mais ce premier échec n'a pas empêché l'entrée en vigueur le 1er janvier 2014 d'une directive du Secrétariat d'Etat à l'économie permettant à certaines catégories d'employés d'inscrire leur temps de travail de manière simplifiée. Le Conseil des Etats a décidé hier de se mêler à la discussion. Il a en effet adopté une motion d'ordre demandant qu'une motion déposée par le Conseiller aux Etats PDC, Paul Niederberger, soit discutée en commission de l'économie et des redevances. Paul Niederberger propose que les employés de certaines branches puissent renoncer à l'inscription de leur temps de travail.

La réglementation actuelle est aux yeux de certains cercles politiques de moins en moins adaptée à la réalité du monde du travail actuel. Employés Suisse reconnaît le besoin de plus de flexibilité au niveau du temps de travail, mais l'association d'employés met en garde contre les conséquences négatives d'une simplification du temps de travail. Inscrire son temps de travail permet de justifier ses heures supplémentaires et donc de les compenser sans que cela empêche d'organiser son temps de travail de manière flexible.

Employés Suisse va suivre de près les différents projets en cours concernant la simplification de l'enregistrement du temps de travail. « Nous n'accepterons pas des modifications qui mettent en jeu la santé des employés » déclare Christof Burkard, responsable du service juridique d'Employés Suisse.

Contact:

Virginie Jaquet, communication Employés Suisse, 044 360 11 43

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100006251/100753307> abgerufen werden.